

Eco-Primes⁽¹⁾ pour VOUS et VOS CLIENTS pour tous travaux d'amélioration de la performance énergétique

Grâce au dispositif de valorisation des certificats d'économies d'énergie négocié par la CAPEB, vous pouvez bénéficier et faire bénéficier vos clients d'une ECO-PRIME*.

*(sous réserve d'éligibilité)

La CAPEB de l'Aube est partenaire avec :



Vous réalisez :

- Installation de système de chauffage,
- Régulation,
- Ventilation,
- Pose des fenêtres et portes-fenêtres,
- Isolation des murs, des planchers ou des combles.

« j'augmente mes marges et gagne des marchés grâce à la prime offerte à mes clients. »



Vos AVANTAGES

- Vous recevez une éco-prime⁽¹⁾ pour chaque installation
- Vous fidélisez vos clients
- Vous remportez de nouveaux marchés
- Vous augmentez vos marges



Eco-Primes⁽¹⁾ pour VOUS et VOS CLIENTS pour tous travaux d'amélioration de la performance énergétique

Comparatif de primes CEE

Maison individuelle de 100 m² habitable chauffée au fioul située dans l'Aube.

Mise en place d'une isolation thermique en comble perdu ou en rampant de toiture.

1 112 € TTC en moyenne* pour votre client.

201 € HT en moyenne* pour vous.

R ≥ 7 m² .K/W en comble perdu ;
R ≥ 6 m².K/W en rampant de toiture.

*moyenne de nos partenaires

Remplacement de la chaudière fioul par une chaudière biomasse individuelle.

Jusqu'à 3 000 € pour votre client⁽²⁾.

Grace à la prime Biomasse+

Chaudière de classe 5.

⁽²⁾ sous réserve d'éligibilité

Mise en place de fenêtres, portes-fenêtres ou fenêtres de toiture complètes avec vitrage isolant.

228 € TTC en moyenne* pour votre client

45 € HT en moyenne* pour vous.

Pour 5 fenêtres,
3 minimums

*moyenne de nos partenaires

Les certificats d'économie d'énergie sont cumulables avec le crédit d'impôt.
Pour plus d'informations, contactez votre CAPEB de l'Aube.

Adrien AUZAS

Tel : 03.25.76.27.80

economique@capeb10.fr

